

# Guide sur les aides financières 2024

## Mentions à faire apparaître obligatoirement sur le devis / facture

Afin que votre client puisse bénéficier des différents dispositifs d'aides, votre devis et votre facture doivent contenir des informations indispensables, en plus des mentions légales déjà présentes.

### Description de l'entreprise :

- Faire apparaître le logo de l'organisme de certification RGE
- Faire apparaître le nom de l'organisme et le numéro de nomenclature de la qualification RGE
- N° de nomenclature :



| Organismes | N° de qualification et certification                                   |
|------------|--|
| Qualibat   | 5231 ; 5232 ; 8621   |
| Qualit'ENR | QUALIPAC Chauffage et eau chaude sanitaire<br>QUALIFORAGE ; QUALISONDE |
| Qualifelec | Avec la mention RGE : 48 Pompe à chaleur 1                             |

### Date de visite préalable :

- Indiquer la date de visite préalable (qui doit être antérieure à la date de rédaction des devis et factures).

### Description des travaux à réaliser (devis) / réalisés (Facture) :

- Lieu d'exécution de l'opération (lieu du chantier)
- Préciser qu'il s'agit de la pose/installation d'une pompe à chaleur (PAC)

### Description du matériel déposé (dans le cadre du Coup de Pouce) :

- Dépose de la chaudière existante
- Préciser l'énergie initiale de la chaudière
- Si possible, préciser la marque et le modèle de l'équipement déposé

### Description du matériel installé :

- Préciser l'énergie du matériel installé : Electrique pour la PAC
- Préciser s'il s'agit d'une pompe à chaleur basse/moyenne/haute température
- Préciser la marque, la puissance et le modèle du matériel installé
- Préciser les performances du matériel installé (Etas, classe d'efficacité énergétique)
- Préciser la mention de la fourniture du régulateur, de son installation ainsi que de sa classe (de IV à VIII)
- Préciser les quantités de chaque référence installée

### Mentions légales habituelles (liste non exhaustive) :

- Nom, statut, forme juridique, N° Siret, N° d'inscription au répertoire des métiers et/ou N° de RCS, N° d'identification à la TVA
- Date de rédaction du devis ou de la facture
- Indiquer si devis gratuit ou payant
- Durée de validité de l'offre
- Informations sur les assurances professionnelles (compagnies, N° de contrat, ...)

### Concernant le captage géothermique :

Il est accepté que l'entreprise réalisant les travaux de pose de l'échangeur géothermique soit différente de l'entreprise qui réalise les travaux d'installation de la pompe à chaleur. Toutefois, l'entreprise réalisant les travaux de pose de l'échangeur géothermique doit être certifiée QUALIFORAGE ou QUALISONDE.

NB : Ce document se limite à vous rappeler les mentions nécessaires à l'obtention des différentes aides existantes pour l'acquisition et la pose de nos pompes à chaleur et à vous fournir un exemple de rédaction.

D'autres mentions devant figurer obligatoirement sur vos devis peuvent exister et ne sont pas mentionnées dans le spécimen qui suit.

# Exemple de devis de remplacement de chaudière gaz ou fioul par une pompe à chaleur

ENTREPRISE XXXX / N° SIRET / N° TVA / N° répertoire des métiers  
RCS XXX  
Adresse : XXXX  
Tél. : 000000  
email : xxx@xx.fr  
Qualification professionnelle RGE : QUALIBAT Code 5231 N° E-E135xx  
Devis N° XXXXX



M. et Mme XXXXXXXXX  
Adresse : XXXXXX  
Code postal : xxxx  
Téléphone : +33 X XX XX XX XX  
A Nantes, le 9 février 2024

Suite à la visite préalable de votre résidence principale construite en 1985, qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> février 2024 au 8, avenue Pablo PICASSO - 94132 Fontenay sous-bois, vous trouverez ci-dessous notre proposition pour le remplacement de votre chaudière fioul non-condensation de marque Viessmann 111 de 2004.

Le remplacement consistera à installer une pompe à chaleur air / eau de marque Vaillant aroTHERM plus 8 avec un régulateur d'ambiance sensoCOMFORT radio. Cette installation correspond aux travaux décrits dans la fiche d'opération standardisée BAR-TH 171 ouvrant le droit au dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie.

| Détail de l'opération  | Montant HT         | Montant TTC (TVA 5,5 %) |
|--|--------------------|-------------------------|
| aroTHERM plus 8 + uniTOWER plus 8 avec mise en service, ballon tampon, plot anti-vibratiles et kit de raccordement (chauffage : Etas = 128 % à 55°C, classe d'efficacité énergétique chauffage A++ ; eau chaude sanitaire Etas 97 %, classe d'efficacité énergétique A en profil XL) | 16 000,00 €        | 16 880,00 €             |
| Régulateur radio sensoCOMFORT (classe VI)  | 624,00 €           | 658,32 €                |
| Fournitures diverses   | 400,00 €           | 420,00 €                |
| Main d'œuvre pour dépose de la chaudière, pose de la pompe à chaleur et du régulateur (35 heures à 50 € / h)   | 1 750,00 €         | 1 837,50 €              |
| <b>Coût total de l'opération</b>   | <b>18 774,00 €</b> | <b>19 806,57 €</b>      |
| Montant de la TVA à 5,5 %  |                    | 1 032,57 €              |
| <b>Montant à payer TTC (donc éco-participation 12,00 € HT)</b>   |                    | <b>19 819,23 €</b>      |

+ Toutes les mentions légales habituelles.

ATTENTION, avant de signer ce devis :

Selon votre revenu fiscal de référence, vous pouvez prétendre au dispositif d'aide de l'ANAH « MaPrimeRénov' » ainsi qu'à la prime « Coup de pouce chauffage » du dispositif d'économies d'énergie.

Pour plus d'informations sur les différentes aides auxquelles vous pouvez prétendre, rendez-vous sur le site <https://france-renov.gouv.fr/> ou contacter gratuitement un conseiller France Rénov' au 0 808 800 700 (service public gratuit + prix d'appel, du lundi au vendredi de 9h à 18h).

